



Procès-verbal n° 25 de la réunion du Conseil 'administration du 14 avril 2021

Présents : Mmes I. Delrue, M.Joliet, C. Porphyre, MM. Collard (*trésorier général*), JP. Delchef (*président*), S.Faraone, J. Nivarlet (*vice-président*), B.Scherpereel, *secrétaire général*.

Excusé : Mr A.Geurten (raisons familiales)

La réunion se déroule par vidéoconférence à 17h00

0. Approbation de l'ordre du jour

Les membres du conseil d'administration approuvent l'ordre du jour tel que proposé.

1. Dossier Corona

Réunion du Codeco du 14 avril 2021 :

Aucune nouvelle au niveau de la reprise du sport

2. Dossier Mini-Basket

2.1. Budget du projet

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du budget rédigé par le directeur technique.

Au terme d'un examen approfondi, les positions suivantes sont prises :

- La nouvelle présentation est agréée
- La responsabilité de la gestion financière du projet est confiée à I ; Delrue
- La hauteur des subides FIBA doit être précisée
- Le projet 2 (challenges) fait l'objet de questions complémentaires.

Le directeur technique, en vacances, sera convié à la prochaine réunion.

2.2. Décision définitive sur le projet

La décision définitive sera prise lors de la prochaine réunion. les membres du conseil d'administration décident de programmer une réunion CP-CDA le 22 avril 2021 afin de solliciter leur adhésion au projet

Les modalités de la communication sont évoquées.

3. Assemblée générale du 27 mars 2021

Les membres du conseil d'administration confirment le document reprenant les principales décisions de l'assemblée générale du 27 mars tel que publié dans la newsletter du 9 avril 2021.

4. Assemblée générale extraordinaire

4.1. Projet indemnités de formation

Les exemples chiffrés, demandés par la commission législative, sont commentés.

5. Compétences administratives du CDA

5.1. Statut des espoirs sportifs

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance des décisions de l'ADEPS visant à revoir les catégories des sportifs sous statuts et les modalités d'octroi.

5.2. Devenir espoir sportif à l'AWBB

Les membres du conseil d'administration approuvent les nouvelles modalités d'octroi des sportifs sous statut pour l'AWBB rédigées par le directeur technique.

Les principales modifications sont les suivantes :

- La suppression du statut de partenaire d'entraînement
- L'adaptation des modalités d'octroi des autres statuts :

a) Jeune Talent (JT) : Catégorie d'âge : 14 - 23 ans

Statut accordé sur la base d'une participation effective :

- à la sélection régionale U14 ou U15 AWBB en 2021
- à une équipe nationale disputant un championnat d'Europe jeunes (Groupe élargi à la préparation) en Div B en 2021
- au centre de formation AWBB (année scolaire 2021-2022)
- Durée de l'obtention : 1 an

b) Espoir Sportif (ES) Catégorie d'âge : 15 - 23 ans

Statut accordé sur la base d'une participation à une équipe nationale JEUNES (Groupe élargi à la préparation) lors d'une phase finale d'un championnat MAJEUR (CE Div A, CM, EYOF, YOG) en 2021
Durée de l'obtention : 1 an

c) Sportif de Haut Niveau (SHN)

Catégorie d'âge : à partir de 16 ans (filles) - 18 ans (Garçons)

Statut accordé sur la base de participation à une équipe nationale ADULTES (Groupe élargi à la préparation) lors d'une phase finale d'un championnat MAJEUR (CE, CM, JO, universiades, Jeux de la francophonie)
Durée de l'obtention : 2 ans

Conséquences au niveau des compétitions

Le sportif (de moins de 16 ans) / la sportive (de moins de 15 ans) ayant obtenu le statut pourra être aligné(e) dans toutes les catégories supérieures jusqu'à la fin de

la saison en cours, à partir de la date de publication de son nom sur le site AWBB (pas d'effet rétroactif) et au plus tôt le jour de ses 14 ans

Le niveau minimum auquel le joueur / la joueuse pourra être aligné est la R1 dames et la R2 Hommes et dans toutes les catégories régionales de jeunes sous réserve du respect du règlement de la compétition.

Les modalités d'octroi des différents statuts seront publiées sur le site et dans la newsletter du 23 avril 2021.

6. Suivi des procès-verbaux des réunions du CdA

6.1. article 75 ter Royal Anciens 13 : les membres du conseil d'administration constatent que le dossier n'est pas complet.

7. Compétences administratives

7.1. Nouveau club Royal Réveil

Les membres du conseil d'administration se réjouissent de la création d'un nouveau club dans la province de Liège. Le secrétaire-général confirme que le dossier est en ordre à l'exception de la dénomination. Il prendra contact avec les membres fondateurs afin de régulariser la situation.

M. Joliet agira en qualité de marraine du nouveau club.

7.2. PA 75quater La Villersoise - Union Huy Basket

Les membres du conseil d'administration approuvent la convention conclue entre les 2 clubs visant à créer une équipe U19 filles.

7.3. PA 75 ter Union Huy Basket - La Villersoise

Les membres du conseil d'administration approuvent l'apport d'activités de la R2 hommes du club Union Huy Basket à la Villersoise.

7.4 Compte -rendu de l'AG Sainte Walburge

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du procès-verbal de l'AG du club de Sainte Walburge entérinant la fusion entre le club et Liège Basket.

Ils restent dans l'attente de l'accord du Tribunal de l'entreprise de Liège.

7.5. Fusion Wareme CPABO

M. Collard fait rapport de l'assemblée générale du club CPABO et confirme que le dossier est en ordre.

7.6. Implémentation du recommandé électronique

Les membres du conseil d'administration décident de poursuivre les investigations en la matière vu le caractère commercial de l'option et l'affiliation obligatoire de l'AWBB et des clubs intéressés.

7.7. Procédure simplifiée pour les mutations. 2020-2021

Compte tenu des circonstances sanitaires et l'organisation virtuelle des assemblées provinciales, les membres du conseil d'administration décident de reconduire es modalités de simplification des mutations pour la prochaine saison.

7.8.PA75ter Ressaix 56ers

Les membres du conseil d'administration approuvent l'apport d'activités de la R2 hommes du club de Ressaix au club des 56ers malgré quelques remarques de forme.

8. Rapport du trésorier général

Le trésorier général confirme l'envoi des notes de crédit pour la fin avril

9. Départements

9.1.Département Championnat

9.1.1 Demande du pôle féminin PDL

Le club sollicite la possibilité d'inscrire une nouvelle équipe en U17 régionale. Les membres du conseil d'administration se doivent de répondre par la négative au vu des dispositions du nouveau règlement de la compétition régionales de jeunes approuvé par l'assemblée générale du 27 mars 2021.

La seule option envisageable est de conclure une convention PA75 quater avec une équipe existante.

9.1.2 Date du début du championnat 2021-2022

Suite à la décision de l'assemblée générale de BasketVlaanderen, les membres du conseil d'administration chargent M. Joliet, présidente du département championnat de poursuivre l'examen d'une éventuelle modification du calendrier AWBB dans le cadre de la recherche d'une certaine uniformité dans les compétitions en Belgique.

9.2. Département Détection et Sélection

9.2.1. Rapport de la draft CRF.

J. Nivarlet, président du département Détection & Sélection présente les résultats de la draft CRF.

11. Basketball Belgium

11.1. Programme des P0 TDW1

Les membres du conseil d'administration prennent connaissance du programme des play-off de TDW1 et félicitent les 3 clubs de l'AWBB, qui ont participé au championnat 20-21 et qui se sont brillamment qualifiés pour lesdits play-off.

12. Divers

Les résultats de l'opération « Je m'bouge pour mon club » sont commentés et le conseil d'administration félicite vivement tous les clubs participants.

La prochaine réunion est programmée le 20 avril 2021.

Jean-Pierre Delchef

Bernard Scherpereel

Président

Secrétaire-général